



En exercice : 58
Présents : 42
Votants : 46

Séance du 12 décembre 2022

Le douze décembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 6 décembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

/
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
/
LEPICIER René-Marc, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean Sébastien, MANCEAU Laurence, RADE Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
/
/
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
/
GUILLET Vincent, titulaire
FRANGEUL Raymond, suppléant.
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), LIVENAIS Norbert (Renazé) ? PENE Loïc (St Aignan S/Roë)

Étaient absents : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain s/les Marches), VALLEE Jacky (Chérancé), TISON Hervé (Congrier), HAMARD Benoît (Craon), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gérard LECOT a donné pouvoir à Dominique GUINEHEUX
Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Patrick GAUTIER

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET

Secrétaire de Séance : Élu M. Dominique COUEFFE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-12/158 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUES CONTRACTUELLES

**FONDS REGIONAL DE RECONQUETE DES CENTRES VILLES, DES VILLES MOYENNES ET DES CENTRES BOURGS –
DELEGATION DE L'OBTENTION DE FONDS DE RENAZE A LA CCPC.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 12 décembre 2022

**OBJET 2022-12/158 – AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE – POLITIQUES CONTRACTUELLES
Fonds Régional de reconquête des centres
villes, des villes moyennes et des centres
bourgs – Délégation de l'obtention de fonds de
Renazé à la CCPC**

M. GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, expose que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec la Région des Pays de la Loire, la ville de Renazé bénéficie d'une enveloppe de 200.000€ au titre du Fonds Régional de reconquête des centres villes, des villes moyennes et des centres bourgs.

Dans le cadre du projet global de revitalisation de son centre, un projet d'installation d'un espace partagé France Services et une agence postale communale va être mené en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Ainsi, la ville va prendre à sa charge l'acquisition et la démolition d'un immeuble et la CCPC assurera les travaux de construction et d'aménagement de cet espace.

Pour l'acquisition et la démolition de l'immeuble, la ville de Renazé bénéficie d'une subvention de 33.000€ au titre de Fonds ce Régional de reconquête. Le solde de l'enveloppe fléchée pour Renazé est donc de 167.000€. Ce solde pourrait être délégué à la Communauté de Communes pour financer l'opération de construction et d'aménagement de l'espace France service et agence postale communale, dans la limite du maximum des subventions mobilisables.

La Commission Aménagement du Territoire se réunira le 06/12/2022 pour étudier ce dossier.

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la délégation du Fonds Régional de reconquête des centres villes, des villes moyennes et des centres bourgs par la ville Renazé à la Communauté de Communes du pays de Craon, pour financer l'opération de construction et d'aménagement de l'espace France service et agence postale communale comme proposé, dans la limite des subventions mobilisables ;
- **AUTORISER** le Président ou Vice-Président à signer tout document s'y rapportant

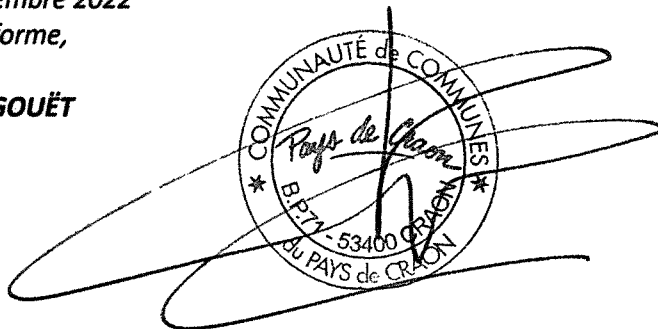
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 16 décembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20221212-DELIB202212158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 16/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

